

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



Chambre des pouvoirs locaux

17e SESSION PLENIERE
CPL(17)3
22 septembre 2009

Des villes créatives - gérer l'activité culturelle des villes

Commission de la culture et de l'éducation
Rapporteur : Konstanty DOMBROWICZ, Pologne (L, GILD¹)

A. Projet de résolution	2
B. Projet de recommandation	3
C. Exposé des motifs.....	4

Résumé

Les villes disposent d'un potentiel immense de créativité dans le domaine culturel qui peut servir de catalyseur vers un changement positif et favoriser la croissance. Elles sont le creuset de la culture ; elles sont le lieu de l'échange, de la rencontre, et de découverte des multiples identités culturelles ; elles sont le lieu où l'activité culturelle se trouve stimulée par l'interaction et la diversité.

La ville créative et l'économie culturelle peuvent être le moteur de l'attractivité régionale et de la cohésion sociale.

Ce potentiel ne pourra s'exprimer qu'avec la participation de tous les acteurs et sur la base d'une évaluation approfondie des spécificités culturelles de la ville.

Il faut que tous les âges, tous les groupes ethniques et linguistiques participent au programme culturel de la ville, étant entendu que le pluralisme culturel peut être une source de force et de vitalité.

¹ L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès
PPE/DC : Groupe Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens du Congrès
SOC : Groupe Socialiste du Congrès
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès



A. PROJET DE RESOLUTION²

1. A l'heure de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation (2009), le rôle des villes en tant que centres de créativité culturelle est mis en relief.

2. Les villes sont des centres de culture, des lieux de savoir où les gens peuvent se rencontrer, s'exprimer publiquement, acquérir des connaissances et réfléchir à leurs identités multiples tout en étant distraits, stimulés et dynamisés par les contributions des autres.

3. Les villes créatives culturellement peuvent devenir un élément moteur pour leur région. En puisant dans les immenses réservoirs de talents de leurs populations multiples, elles peuvent stimuler le développement économique et la cohésion sociale et être des pôles d'attraction pour les touristes et les investisseurs.

4. Pour que cet immense potentiel soit utilisé au mieux, les bonnes politiques doivent être mises en place, elles doivent être formulées avec soin et soutenues par toutes les parties concernées, les autorités municipales, les artistes locaux et les industries créatives ainsi que les différents secteurs de la population. C'est seulement après avoir procédé à une évaluation approfondie destinée à déterminer l'identité culturelle et le profil particuliers de la ville que les politiques peuvent être élaborées.

5. L'Agenda 21 de la culture, adopté à Barcelone en 2004, est une ressource précieuse à cet égard, et peut servir de document de référence essentiel pour les politiques culturelles des villes européennes.

6. Le programme culturel est un élément fondamental pour le développement culturel de la ville. Il doit donner une idée exacte des caractéristiques et des besoins culturels divers de la population tout en organisant et en promouvant les activités culturelles de manière à atteindre un large public.

7. *Vu ce qui précède et compte tenu du Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel, le Congrès invite les autorités locales à :*

a. saisir l'occasion offerte par l'Année européenne de la créativité et de l'innovation pour procéder à un examen approfondi de leur politique culturelle en vue de libérer et de mobiliser les talents créatifs de leurs populations ;

b. adopter l'« Agenda 21 de la culture » et s'en servir comme document de référence pour les politiques et les activités culturelles et veiller à ce qu'il soit appliqué par la municipalité ;

c. veiller à ce que leurs politiques culturelles favorisent la créativité étant entendu que le pluralisme culturel peut être une source de force et de vitalité et que les activités culturelles peuvent contribuer utilement à la cohésion sociale ;

d. prendre en considération les leçons apprises par le programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe, notamment la Résolution 280 (2009) du Congrès;

² Avant-projet de résolution et avant-projet de recommandation approuvés par la Chambre des pouvoirs locaux de la Commission de la culture et de l'éducation le 18 septembre 2009.

Membres de la Commission :

I. Demchenko (Présidente), *A. Botnari* (remplaçante : *E. Stahij*), *A. Bryggare*, *A. Cook*, *R. Della-Bianca*, *K. Dombrowicz*, *V. Eble*, *A. Erzen*, *D. Ghisletta*, *J.A. Heddegaard*, *R.A. Hughes*, *A. Juhas*, *T. Kedziora*, *JP. Klein*, *A. Koopmanschap*, *V. Gebel*, *S. M. Luca*, *S. Medvedev*, *A. Nemcikova* (remplaçante : *I. Babicova*), *J. Nilsson*, *H. Richtermocova*, *P. Russo*, *W. Schuster*, *M. Sidukhina*, *G. Spartanski*, (remplaçant : *A. Taner*), *JL. Testud*, *C. Tovar Rodriguez*.

N.B. : Les noms des membres qui ont pris part au vote sont imprimés en italique.

Secrétariat de la Commission : *A. Bartling* et *T. Lisney*

e. prendre des mesures pour défendre l'image de marque de leurs villes, étudier et promouvoir l'identité propre à chaque ville et s'assurer que cette identité fait pleinement apparaître la diversité de la population ;

f. prendre en considération les modèles utilisés par les villes ayant obtenu le label de « Capitale de la culture », en veillant à ce que les politiques culturelles soient bien gérées et associent le public, à ce qu'elles soient évaluées comme il convient et à ce qu'une étude d'impact soit menée ;

g. tirer pleinement parti des organes consultatifs locaux, conformément à la Recommandation 115 (2002) du Congrès, pour que tous les âges, toutes les langues et tous les groupes ethniques participent au programme culturel de la ville et qu'une attention particulière soit accordée au renforcement de la participation des groupes qui tendent à être marginalisés ;

h. travailler étroitement avec les autorités régionales pour que le programme culturel réponde aux besoins de la région au sens plus large ;

i. soutenir les artistes locaux et offrir des incitations pour encourager la créativité artistique de chacun dans le cadre d'activités culturelles multiples ;

j. favoriser le développement de quartiers d'artistes et reconnaître leur rôle dans la régénération urbaine.

B. PROJET DE RECOMMANDATION³

1. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe convaincu que les villes ont un immense potentiel créatif dans le domaine culturel, qui peut entraîner des changements positifs et la croissance ;

2. Reconnaissant la contribution que le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe apporte dans le domaine de l'élaboration de politiques culturelles, du développement du capital culturel et de la promotion du dialogue interculturel et interreligieux ;

3. Se félicitant de la volonté du Conseil de l'Europe d'engager les villes dans cette direction et reconnaissant qu'un certain nombre de villes européennes ont participé au fil des années à ces projets culturels ;

4. Convaincu que le Conseil de l'Europe continue d'avoir un rôle déterminant à jouer dans le développement culturel de l'Europe et que les activités du Congrès peuvent apporter une contribution essentielle à cet égard ;

5. *Invite en conséquence le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à :*

a. assurer la coordination entre les divers secteurs du Conseil de l'Europe actifs dans le domaine culturel et en particulier veiller à ce que CultureWatchEurope collabore étroitement avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pour doter les villes européennes des outils appropriés pour élaborer des programmes culturels dynamiques et créatifs ;

b. encourager le développement d'une gestion culturelle saine et dynamique au niveau local afin d'exécuter les divers programmes culturels.

6. *Le Congrès invite le Comité des Ministres à demander aux Etats membres de :*

a. prendre note de la résolution susmentionnée ;

³ Voir note de bas de page 2

b. reconnaître que les programmes artistiques nécessitent un financement public continu et que loin d'être un luxe, ils sont essentiels au développement harmonieux d'une société ;

c. veiller à ce que les politiques culturelles nationales soient compatibles avec l'Agenda 21 de la culture ;

d. s'assurer que les programmes de subventions culturelles sont cohérents et compatibles avec cette politique et favorisent des politiques culturelles qui stimulent la créativité artistique de tous les secteurs de la population d'une ville.

C. EXPOSE DES MOTIFS

Pourquoi la culture est-elle importante pour les villes ?

1. Le choix de 2009 en tant qu'année européenne de la créativité et de l'innovation a permis de mettre l'accent sur l'intérêt que celles-ci présentent pour la transformation et la régénération des sociétés. Bien que la créativité couvre tous les secteurs de l'activité humaine, le présent rapport porte principalement sur la culture, qui est au cœur du processus créatif. La capacité d'innovation des individus est étroitement liée à leurs compétences culturelles et à leur aptitude à participer à la vie culturelle de leur communauté⁴.

2. Dans une période de difficultés économiques, il existe une tentation de négliger la culture, et plus précisément la création artistique, en la considérant comme un luxe inutile. Pourtant, la culture est bien au cœur des préoccupations municipales.

Qu'est-ce que la culture ?

3. Il en existe de nombreuses définitions, qui peuvent être très restrictives (les formes artistiques « supérieures ») ou très générales, comme celle de T.S. Eliot (« La vie des individus dans sa totalité »). Le Conseil de l'Europe, qui a fait de la coopération culturelle l'une de ses priorités peu de temps après sa fondation, défend de longue date une définition générale de la culture, allant au-delà des activités auxquelles les ministères de la Culture de ses Etats membres s'intéressaient le plus souvent.

4. Aux fins du présent rapport, le terme « culture » est entendu au sens large et désigne les pratiques artistiques et autres activités connexes, c'est-à-dire non seulement les formes traditionnelles « supérieures », mais aussi les formes d'expression plus populaires (musique populaire, photographie et pratiques artistiques en amateur).

5. La Conférence mondiale de 1982 sur les politiques culturelles a affirmé que la culture est une source majeure de renouveau intellectuel et de progrès humain : « c'est la culture qui donne à l'homme la capacité de réfléchir sur son destin. C'est la culture qui permet de former des êtres rationnels, réellement humains, doués d'une capacité de jugement d'une certaine conscience morale. C'est à travers la culture que l'homme peut s'exprimer, prendre conscience de lui-même, reconnaître son imperfection, s'interroger sur ses propres réalisations, rechercher sans cesse de nouvelles significations et créer des œuvres lui permettant de transcender ses propres limites⁵. »

6. La culture peut créer un espace qui permet aux individus de réfléchir, de s'exprimer, se découvrir et se redéfinir, et de trouver une stimulation et un divertissement. La culture peut renforcer la cohésion sociale, accroître la confiance individuelle et développer les compétences fondamentales, le bien-être physique et psychique des individus et leur capacité à tenir leur rôle de citoyens dans une démocratie. L'expression culturelle permet à chacun de découvrir, d'explorer et de développer son identité et ses relations avec autrui. Les activités artistiques entretiennent et stimulent la vitalité indispensable à une identité urbaine saine et moderne.

4 Exposé des motifs présenté par la Commission européenne pour l'Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009 : http://create2009.europa.eu/index_en/documents_of_the_year.html

⁵ Conférence mondiale sur les politiques culturelles : rapport final, Unesco, 1982.

7. Cependant, la culture s'inscrit dans un certain contexte : elle est aussi une activité économique, qui requiert une planification, un financement, une gestion et une promotion.

Qu'est-ce qu'une ville créative sur le plan culturel ?

8. L'innovation doit être le fait des artistes, qui l'appliquent à leurs processus et leurs productions, mais aussi celui des directeurs et des administrateurs culturels. Une ville est créative sur le plan culturel lorsqu'elle invente de nouvelles manières d'utiliser les compétences artistiques de ses citoyens mais aussi d'attirer vers elle les talents venus de l'extérieur.

9. Pour ce faire, elle doit acquérir une notoriété et une réputation pour ses activités et ses programmes culturels. La culture créative doit prendre en compte et intégrer la diversité des productions culturelles, en utilisant tout l'éventail des traditions culturelles, en combinant l'ancien et le nouveau, en réinterprétant, et en apprenant à envisager et découvrir le monde selon des modes inédits et novateurs.

Que faut-il faire ?

10. Comment une ville devient-elle une ville créative ? La réponse à cette question appartient pour une grande part aux autorités municipales. Pour qu'une ville soit créative, il lui faut une vision, des politiques fortes, une planification et une concertation solides, une gestion financière saine et une bonne coordination. Surtout, les autorités locales doivent consulter, impliquer les principales parties concernées et rassembler non seulement les acteurs ayant des activités culturelles, professionnelles ou autres, mais impliquer aussi tous les quartiers de la ville et garantir la participation d'un large éventail de groupes et associations.

11. Qui peut le faire ? La ville créative est communément imaginée comme un lieu qui attire massivement les investissements privés et réunit des conditions propices à l'installation des jeunes entrepreneurs créatifs (la « classe créative » de Richard Florida⁶), selon un modèle comparable à l'application de l'esprit collectif de Google à toute une ville. Toutefois, ce modèle américain n'est peut-être pas transposable au contexte européen, où il existe des conditions économiques et sociales et des cadres juridiques extrêmement différents.

12. Cela étant, puisque la clé du succès réside dans une gestion et une planification efficaces, toute ville peut devenir un exemple réussi de ville créative, même dans les régions les plus pauvres et les plus défavorisées, comme le cas de Huddersfield l'a montré au Royaume-Uni⁷.

Une vision et une politique

13. Pour construire une ville créative, une municipalité doit avoir une vision forte et une politique et une stratégie culturelles claires. Leur élaboration est une étape obligée, qu'aucun raccourci ne permet d'éviter. Elle exige une préparation minutieuse, basée sur une vaste concertation. Divers formats de concertation devront être envisagés, allant des espaces en ligne permettant aux citoyens d'exprimer leur opinion jusqu'aux réunions d'information dans les quartiers.

14. Le document de politique culturelle sera le texte de référence sur le projet culturel de la ville. Sa rédaction, même pour les villes petites et moyennes, sera menée avec l'aide d'administrateurs culturels professionnels. Le texte définira l'identité de la ville, son profil culturel passé et présent, son patrimoine matériel et immatériel et une vision pour l'avenir.

15. Devront être associés à sa rédaction les responsables politiques, les dirigeants locaux, les personnels administratifs municipaux, les médias, les éducateurs et les artistes.

16. La formulation des politiques et stratégies culturelles peut aussi bénéficier du partage des expériences acquises par d'autres villes. La plate-forme CultureWatchEurope, lancée récemment par le Conseil de l'Europe, peut à cet égard être une ressource précieuse.

⁶ Florida, Richard « The rise of the creative class » : <http://creativeclass.com/>

⁷ Bradford, Neil « Creative cities: structures policy dialogue backgrounder » : <http://www.culturalpolicy.org/commons/announcedetail.cfm?ID=231>

Agenda 21 de la culture

17. Le premier Forum universel des cultures, qui s'est tenu à Barcelone en mai 2004, a approuvé un document communément appelé « Agenda 21 pour la culture ». Ce document a ensuite été adopté, la même année, par les Cités et Gouvernements locaux unis (UCLG), qui coordonnent depuis la mise en œuvre de l'agenda. Il s'inscrit dans le programme « Agenda 21 » des Nations Unies, conçu lors du sommet de Rio de 1992.

18. L'Agenda 21 de la culture sert dans le monde entier de document de référence pour les politiques culturelles. Destiné spécialement aux Cités et Gouvernements locaux, il est devenu depuis un outil politique essentiel dans plus de 120 pays.

19. L'Agenda énonce un certain nombre de principes et met l'accent sur l'importance de la diversité culturelle et sur le rôle-clé des collectivités locales dans la promotion et le développement de la culture. Les villes sont invitées à souscrire à un ensemble d'engagements visant à protéger et promouvoir l'expression culturelle et à développer les capacités culturelles de leurs citoyens.

20. En tant que principal forum paneuropéen pour les collectivités locales, le Congrès pourrait stimuler ce processus en encourageant ses membres à souscrire à l'Agenda et en étudiant la manière dont celui-ci pourrait être mis en œuvre.

Des villes et des identités créatives

21. Chaque ville possède une culture et une identité uniques, spécifiques à sa situation géographique, son histoire et sa composition démographique. L'identité culturelle d'une ville est la somme des éléments qui la composent. Loin d'être statique, elle est en constante mutation et résulte de son propre brassage des cultures, d'évolutions et d'échanges culturels permanents et des apports d'une population toujours plus diversifiée. Le programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe montre de quelle manière la combinaison et l'interaction des éléments les plus divers d'une ville peuvent stimuler sa vitalité culturelle et civique⁸.

22. Cette identité allie le passé et le présent, à l'image de sa population composée d'habitants anciens, établis de longue date, et de nouveaux arrivants. Le brassage ethnique d'une ville est un processus en perpétuel renouvellement, chaque génération ayant un rapport nouveau aux traditions de ses aînés ; les nouvelles générations allient des éléments de leur culture d'origine aux influences diverses auxquelles elles sont exposées dans leur vie scolaire, professionnelle et civique.

23. L'identité culturelle est aujourd'hui très largement une identité composite. Il serait d'ailleurs plus exact de parler d'identités culturelles – au pluriel – ou d'« appartenances culturelles multiples ». Dans les démocraties modernes, les individus peuvent librement s'inscrire dans diverses appartenances culturelles. Le Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le Dialogue interculturel montre que le pluralisme culturel est indispensable aux droits de l'homme et au respect mutuel qui fondent les sociétés européennes⁹. Le caractère inclusif de cette identité en est un aspect essentiel. La vitalité de cette identité lui vient de ce qu'elle embrasse les intérêts, les langues et les traditions religieuses des différentes minorités.

24. L'image d'une ville inclut naturellement le sentiment d'appartenance à un lieu. Toute ville a une situation géographique spécifique et se définit aussi par sa proximité avec d'autres villes, régions et territoires. Cette appartenance locale est étroitement liée à une identité historique, laquelle n'est cependant pas statique. Toute ville a connu dans son histoire ce même flux constant de courants culturels toujours renouvelés qu'elle connaît aujourd'hui. Le sentiment d'appartenance locale inclut aussi, pour les individus, celui d'être liés à d'autres lieux auxquels ils s'identifient et avec lesquels ils ont des liens historiques.

25. Toute personne a une identité culturelle, quels que soient son niveau d'éducation et sa situation socio-économique. L'identité culturelle d'une ville résulte de la combinaison de toutes ces identités individuelles. Les autorités municipales doivent par conséquent entendre l'activité culturelle dans son sens le plus large, qui comprend les expressions culturelles de tous les groupes de population.

⁸ Cités interculturelles du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/citesinterculturelles>

⁹ Livre blanc du Conseil de l'Europe sur la Dialogue interculturel : http://www.coe.int/t/dq4/intercultural/default_FR.asp

26. Une ville doit avoir conscience de son identité et l'utiliser pour se promouvoir elle-même et garantir un haut niveau de participation à ses activités culturelles. Pour se forger une image efficace, la ville doit mener une étude approfondie de son profil culturel, afin d'identifier les éléments qui font sa spécificité et de les intégrer dans l'image qu'elle veut se donner. Le programme des Capitales de la culture offre de nombreux exemples de la manière dont cela peut être fait¹⁰.

Le programme culturel

27. Le programme culturel d'une ville sera étroitement lié à sa politique culturelle, le choix des activités et leur importance respective étant très largement déterminés par le projet mentionné ci-dessus. Il précisera le poids respectif des productions professionnelles et amateurs, des formes artistiques supérieures et inférieures, des productions cosmopolites et locales, nationales et traditionnelles et des arts mondiaux.

28. Lors de la conception du programme d'activités culturelles, il devra être tenu compte de leurs dimensions de divertissement, de consommation et de socialisation. Les liens étroits entre la culture et l'éducation devront aussi recevoir une attention particulière. L'implication des écoles des beaux-arts, des écoles d'art dramatique et des troupes de danse locales peut contribuer fortement au succès et à l'audience d'un programme culturel. Chaque ville aura son propre vivier d'artistes locaux, qui auront chacun des priorités spécifiques qu'il conviendra de respecter.

29. Les festivals artistiques jouent un rôle important dans l'image d'une ville : ils associent son nom à certaines activités et attirent des visiteurs d'autres régions. Le festival d'Edimbourg illustre remarquablement l'effet de boule de neige du succès : ce festival a connu une expansion spectaculaire, combinant plusieurs festivals simultanés dont le plus célèbre est « The Fringe » (festival à la marge).

30. La spécialisation et la récurrence sont deux aspects essentiels des festivals. La ville polonaise de Bydgoszcz, par exemple, a acquis une notoriété internationale grâce à son festival de musique annuel qui attire des interprètes et des visiteurs du monde entier. D'autres villes ont associé leur nom à celui d'un artiste célèbre, comme la ville russe d'Iasnaïa Poliana à celui de Tolstoï, qui y est né.

31. Les programmes culturels doivent prendre en compte l'importance des immigrants et des minorités culturelles en tant qu'éléments de la diversité de la population. Les immigrants apportent des idées et des traditions nouvelles qui sont une richesse pour la vie de la ville. Certaines communautés immigrées sont composées majoritairement de migrants économiques, qui s'installent dans les quartiers les plus pauvres des villes. Certaines municipalités, comme celle de Lyon, en France, ont conçu des programmes artistiques spécialement adaptés à ces quartiers, en faisant de la culture un outil de renouvellement urbain¹¹.

32. Les programmes culturels doivent viser sans exception toutes les catégories de population, au moyen d'activités spécifiques pour les enfants, les jeunes et les personnes âgées. La dimension éducative est un volet essentiel de nombreuses activités culturelles. L'éducation tout au long de la vie est un élément naturel des programmes culturels urbains.

33. Les autorités municipales sont souvent responsables d'un vaste éventail d'établissements culturels. Une utilisation imaginative et une bonne coordination de ces établissements peuvent enrichir les programmes culturels et, dans le même temps, susciter un intérêt pour ces établissements et accroître leur fréquentation. Les lieux accueillant des événements culturels peuvent être diversifiés, en sollicitant davantage des établissements tels que les musées, les bibliothèques et les monuments historiques habituellement peu utilisés pour les arts du spectacle.

L'aspect économique

34. La plus grande difficulté d'une municipalité, concernant son programme culturel, est de lui trouver un financement. Une gestion financière saine est à cet égard un préalable essentiel. Le programme

¹⁰ Richards, G & Wilson, The Impact of Cultural Events on City Image: Rotterdam, Cultural Capital of Europe 2001 in : Urban Studies, Vol 41, n° 10 : 1931-51 (2004)

¹¹ Sur la Charte de coopération culturelle de Lyon, voir :

http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les_thematiques/culture/la_charte_de_coopera

culturel doit être supervisé par une équipe de gestion comprenant un administrateur budgétaire chevronné.

35. Les projets culturels doivent faire l'objet d'une planification budgétaire, d'un audit et d'une évaluation appropriés. Les municipalités doivent tenir des registres et des comptes fiables et détaillés, indiquant les financements qu'elles prévoient d'obtenir de leurs partenaires d'une part et des autorités régionales et nationales de l'autre. Elles doivent connaître le montant exact de leurs dépenses de fonctionnement et des coûts de promotion et de distribution. Elles doivent définir des objectifs pour les recettes provenant de la billetterie, des parrainages, de la publicité, etc. Le budget doit aussi inclure les dépenses d'investissement, concernant notamment la construction, l'entretien et la rénovation des lieux de spectacle et d'autres bâtiments culturels et l'offre des services connexes tels que la rénovation des espaces publics et l'organisation des transports lors des festivals.

36. Une fois définis, les objectifs doivent être mis en œuvre et évalués régulièrement. Les résultats de cette évaluation seront ensuite examinés afin d'identifier les raisons des écarts éventuels entre les résultats attendus et réels.

37. Comment les activités culturelles doivent-elles être financées ? En dépit d'une pression croissante en faveur d'un financement privé des activités artistiques, le secteur privé demeure en Europe la première source de financement de ces activités et son importance ne peut être sous-évaluée. Une bonne communication avec les autorités régionales et nationales est donc essentielle. Les décideurs, au niveau de ces autorités, doivent être convaincus de l'intérêt de soutenir certains programmes spécifiques. Le lobbying politique devient une activité de plus en plus spécialisée et les autorités municipales doivent envisager d'avoir recours à une assistance professionnelle dans ce domaine.

38. Lors de la recherche d'un financement, une attention particulière devra être accordée aux autorités régionales, car les villes fonctionnent souvent comme les centres artistiques de leur région et peuvent par conséquent revendiquer un rôle majeur dans la promotion des activités artistiques au niveau régional. Les populations des campagnes et des localités de moindre importance se rendent fréquemment dans les grandes villes pour leur vie culturelle.

39. La collecte de fonds destinés aux activités artistiques par le biais des impôts locaux requiert une planification minutieuse et, sous peine de perdre le soutien des électeurs, une campagne d'opinion. Dans certains Etats membres, les autorités centrales limitent strictement les possibilités pour les municipalités de collecter des fonds supplémentaires par l'impôt local.

40. Les parrainages sont une source de recettes souvent sous-utilisée. Ils exigent une planification minutieuse. Les parrains potentiels devront disposer d'informations détaillées qui les convaincront de la rentabilité de leurs investissements. La présence d'entrepreneurs locaux au sein de l'équipe de gestion d'un programme culturel peut favoriser une bonne communication avec les entreprises locales. Il existe aussi des cabinets de conseillers culturels professionnels qui peuvent aider les municipalités à définir leur stratégie pour attirer les investissements.

Effets bénéfiques

41. La mise en place de programmes culturels de grande ampleur présente divers avantages économiques. Les activités culturelles créent des emplois et attirent les investissements. Le secteur de la création emploie de plus en plus de personnes. La culture attire les activités commerciales, et les grandes sociétés souhaitent souvent être implantées dans des villes ayant une vie culturelle riche, susceptible d'attirer le personnel dont elles ont besoin.

42. Le rôle des activités artistiques dans la régénération urbaine et leur utilité pour améliorer l'environnement urbain et attirer les touristes sont de plus en plus reconnus. La Charte urbaine européenne II associe la création artistique à la vitalité urbaine, rappelant que les villes ont été le berceau de la civilisation¹². Le récent rapport du Congrès sur le tourisme culturel¹³ souligne la manière dont le patrimoine bâti des villes européennes peut contribuer à un développement durable et équilibré.

¹² Charte urbaine européenne II : Manifeste pour une nouvelle urbanité : http://www.coe.int/t/congress/files/themes/urban-charter/default_FR.asp

¹³ L'avenir du tourisme culturel, vers un modèle durable, CPR(16)4 REP, 2009

43. Plusieurs villes européennes ont montré l'avantage de réutiliser les bâtiments industriels et de transformer des sites désaffectés en foyers d'intense activité artistique. L'exemple des docks de Cardiff montre de quelle manière de telles transformations peuvent revitaliser le centre-ville tout en préservant le patrimoine industriel et économique¹⁴. Il a été démontré que le fait de développer des quartiers culturels dans les villes pour y concentrer les activités artistiques avait un effet positif sur leur prospérité¹⁵.

44. Le programme des Villes européennes de la culture a montré qu'un programme culturel, s'il est géré efficacement et réunit diverses disciplines dans un ensemble cohérent, peut avoir des retombées économiques importantes¹⁶. L'exemple de Liverpool montre comment une planification judicieuse et une gestion bien coordonnée d'un programme culturel ambitieux peuvent transformer l'image d'une ville et attirer massivement de nouveaux investissements. Il souligne aussi qu'il s'agit d'un processus à long terme, qui ne produit pas ses effets au bout de quelques semaines. La réussite d'un projet nécessite de nombreuses années de préparation et de mise en œuvre.

45. Les investissements d'une ville dans ses infrastructures artistiques sont aussi un bon placement sur le plan financier. Les villes créatives stimulent la croissance de l'économie de la connaissance. Les équipements culturels locaux attirent les touristes, qui dépensent davantage et séjournent plus longtemps dans les lieux qu'ils visitent.

46. Les activités culturelles d'une ville attirent les visiteurs : non seulement les touristes qui y viennent pour la première fois, mais aussi les habitants de la région alentour. Ce pouvoir d'attraction a un effet d'entraînement. Les visiteurs contribuent non seulement au succès des programmes culturels en achetant leurs places et en remplissant les salles, mais ils assurent en outre la vitalité des secteurs d'activité connexes, des services touristiques, des commerces, des restaurants et des hôtels. Développer les activités artistiques contribue à la « vie nocturne » d'une ville et permet de faire des centres villes des lieux plus sûrs.

Conclusion

47. Les villes européennes ont deux richesses : leur passé et leur diversité actuelle. Elles disposent d'un potentiel immense de capacité créative et d'innovation. Leurs activités culturelles sont, pour elles-mêmes et pour la région alentour, un élément vital. Les villes sont des lieux de rencontre et d'interaction entre les cultures, qui y produisent en permanence de nouvelles formes d'expression.

48. Pour valoriser ce potentiel, les villes doivent disposer d'un programme culturel et d'une politique culturelle solides, qui nécessitent une gestion efficace par des directeurs et des administrateurs culturels professionnels. Elles requièrent un financement solide, ce qui implique des investissements adéquats de la part du secteur public et un soutien vigoureux des autorités nationales et régionales. Elles ont aussi besoin de modèles financiers et d'outils d'audit et de suivi efficaces.

49. La culture ne doit pas être considérée comme un luxe. Ce n'est que lorsqu'elle occupe la place qui lui revient au cœur des activités d'une ville que celle-ci réalise véritablement son potentiel en tant que ville créative.

¹⁴ Avery, Patricia: « Born again: from dock cities to cities of culture » in Tourism, Culture And Regeneration, dir. Melanie K. Smith, 2006

¹⁵ Roodhouse, Simon : « The role of cultural quarters in sustaining health in cities » : Conférence internationale sur la prospérité des villes, Actes, Taipei, 2005

¹⁶ Palmer-Rae Associates « European cities and capitals of culture », 2004